

Rapport de la CoFin sur le préavis du bureau concernant la liste des indemnités des membres du Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz pour la législature 2016-2021

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 5 septembre 2016 à 19h30 à la Salle de la Municipalité. Etaient présents : Mesdames Barbara Mali de Kerchove, Anne Morier, Messieurs Stéphane Jaquet, Marc Châtelain, Roland Rapin, Alain Vionnet Président rapporteur. Etaient excusé Monsieur Christophe Bonjour.

Le document a été analysé point par point par la commission. Une discussion nourrie mais courtoise s'est engagée sur certains postes proposés par le bureau du Conseil communal. La majorité des indemnités sont acquises et acceptées par les membres de la CoFin.

Jeton de présence par Conseil communal : par séance : CHF 20.- (15.-)

Après discussion et diverses propositions, afin d'encourager les jeunes couples à pouvoir s'engager au sein du Conseil communal et de pouvoir défrayer un ou une baby-sitter, les membres à 3 voix contre et 3 voix pour, la voix du Président étant prépondérante, proposent de porter l'indemnité du jeton de présence à CHF 30.-.

Secrétaire du bureau de vote : par scrutin : CHF 200.-

Proposition de la commission, par scrutin CHF 200.-. Et en plus, la secrétaire devrait être rétribuée par heure à CHF 32.-, pour différents travaux annexes devant être effectués lors d'un scrutin pour des votations ou élections, fédérales, cantonales et communales.

Dépouillement jeunes citoyens : par scrutin CHF 70.- (nouveau poste)

Concernant la proposition du bureau d'augmenter de CHF 30.- les jeunes citoyens par rapport aux autres participants le montant paraît excessif.

Réponse du bureau :

La proposition du bureau s'est ralliée à l'idée du bureau du conseil de Blonay d'encourager les jeunes citoyens dans leur 18^{ème} année ainsi que ceux de notre commune par leur participation au dépouillement des votations ou élections.

De ce fait, les membres présents de la CoFin proposent d'amender ce préavis avec une tarification somme suit :

1^{er} amendement :

Fixer le jeton de présence par Conseil communal : par séance à CHF 30.- pour la législature 2016 – 2021.

2ème amendement :

Proposition de la commission, par scrutin CHF 200.-. Et en plus la secrétaire devrait être rétribuée par heure à CHF 32.-, pour différents travaux annexes devant être effectués lors d'un scrutin pour des votations ou élections, fédérales, cantonales et communales.

3^{ème} amendement :

Proposition des membres présents de la CoFin de maintenir le statu quo soit CHF 40.- par scrutin pour le dépouillement des votations et CHF 60.- pour le dépouillement des élections par scrutin.

Conclusions

Au vu de ce qui précède et après délibérations, la CoFin, à la majorité des membres présents, recommande au Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis du bureau du Conseil communal tel qu'amendé.

Son contenu entre en vigueur dès la présente législature.

Pour la CoFin :

Le Président-rapporteur



Alain Vionnet

Un membre



Anne Morier